



**Commune de
RIVES-D'AUTISE**
Nieul sur l'Autise et Oulmes

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JANVIER 2022**

Excusées : Mathilde RISTOR (bon à pouvoir à Mélanie MOINARD), Sandrine PAGEL GUICHET (bon à pouvoir à Christie SIMON).

Secrétaire de séance : Evelyne BOBIN.

Après délibération, le compte rendu de la réunion du 6 décembre 2021 est adopté.

ADJUDICATION PROPRIETE 1 RUE DE LA VENISE VERTE – DECISION PREEMPTION

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) reçue à la Mairie le 15 novembre 2021, du Tribunal Judiciaire d'Evry, concernant l'immeuble cadastré : section AD 59 et 60 et situé : 1 rue de la Venise Verte – Oulmes 85420 RIVES-D'AUTISE.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, de :

RENONCER à l'exercice de son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AD numéros 59 et 60,

AUTORISER M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

OUVERTURE DES CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Montant budgétisé - Dépenses d'investissement 2021 : 2 764 288.41 € (*Hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts» et opérations d'ordre*)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 550 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'**ACCEPTER** les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

CLOTURE DES BUDGETS LOTISSEMENTS LES COURLIS ET LES ECLUZIS

Après en avoir délibéré et voté (22 POUR, 1 abstention), le conseil municipal décide, de :

CLOTURER les budgets annexes Lotissements Les Courlis et Les Ecluzis au 31 décembre 2021 : déficit de 7 828.72 € pour le budget Lotissement Les Courlis et déficit de 114 955,84 € pour le budget Lotissement Les Ecluzis. Ces déficits ont été couverts par le budget principal sur l'exercice 2021.

PRENDRE NOTE que cette clôture sera effective après vote du compte de gestion et du compte administratif 2021.

DETR-DSIL 2022 - INSTALLATION ALARME ATTENTAT INTRUSION DANS LES ECOLES ET SERVICES PERISCOLAIRES

Vu le projet d'installation d'alarmes « attentat-intrusion » dans les écoles et services périscolaires s'élevant à 12 000 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessous,

DETR - DSIL (30%)	3 600 €
Autofinancement	<u>8 400 €</u>
	12 000 €

SOLLICITER l'Etat pour l'attribution au titre de la DETR - DSIL 2022 à hauteur de 30% du montant du projet.

FIPD 2022 - INSTALLATION ALARME ATTENTAT INTRUSION DANS LES ECOLES ET SERVICES PERISCOLAIRES

Vu le projet d'installation d'alarmes « attentat-intrusion » dans les écoles et services périscolaires s'élevant à 12 000 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessous,

FIPD (80%) 9 600 €

Autofinancement 2 400 €

12 000 €

SOLLICITER l'Etat pour l'attribution au titre du FIPD 2022 à hauteur de 80% du montant du projet.

La commune obtiendra l'une ou l'autre de ces subventions en fonction des crédits disponibles de l'Etat.

CONVENTION VENDEE EAU – EXTENSION DE RESEAUX RUE DES ECLUZIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ACCEPTER les termes de la convention de travaux qui s'élève à 4 970,78 € HT soit 5 964,94 € TTC avec une participation de 50% de Vendée Eau,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

FIXATION DU LOYER POUR LE LOCAL MIS A LA DISPOSITION DE L'INFIRMIERE ASALEE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

FIXER le loyer à 170 € par mois charges comprise à compter du 1^{er} décembre 2021 pour la mise à disposition du local à l'association Asalée pour deux jours par semaine,

AUTORISER Mr le Maire à signer une convention de mise à disposition avec ladite association ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision.

REMBOURSEMENT DES ACOMPTES SUITE A ANNULATION DE LOCATIONS DE SALLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de **REMBOURSER** la moitié des acomptes déjà versées en 2020 suite à la demande d'annulation à condition que les salles soient relouées (2 demandes, avec un montant de 563.30 € à rembourser).

PERSONNEL – POSTE SECRETAIRE GENERAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de **CREER** le poste d'attaché territorial, emploi permanent à temps complet à compter du 14 février 2022 afin de nommer sur ce grade Mr Michaël Durand suite à la mutation de Mme Virginie Brunet, secrétaire générale.

LOTISSEMENT LES ROCHES BLANCHES - CONVENTION VENDEE NUMERIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de :

ACCEPTER les termes de la convention pour la fibre optique,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.